



## AVIS PUBLIC

### Publication de la Résolution 23-0411-150

**Adoption finale de la résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les lots 5 623 709 et 5 623 711, rue Principale.**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 11 avril 2023 la résolution ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de cette résolution est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : [http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis\\_d\\_interet\\_general.cfm](http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm)
- que cette résolution entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Fait à Saint-Donat, ce 1<sup>er</sup> juin 2023

---

Gabriel Leblanc, greffier  
Directeur du greffe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 1<sup>er</sup> juin 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 1<sup>er</sup> juin 2023

---

Gabriel Leblanc, greffier  
Directeur du greffe